

Balilage

 **GR®**
Grande Randonnée

 **GR® de Pays**
Grande Randonnée de Pays

 **BL - Boucle Locale**

 **PR - Promenade et randonnée inscrite au PDIPR**

Signalisation

 **Bonne direction**

 **Changement de direction**

 **Mauvaise direction**

“Le Département et les baliseurs bénévoles officiels de la FFRandonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre.”


les chemins, une richesse partagée
Bouches-du-Rhône

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Respectons la charte du randonneur éditée par la FFRandonnée
- Restons sur les chemins balisés
- N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits
- Sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs
- N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse et surtout par grand vent.

Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo
- Évitez de partir seul
- Emportez de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, la carte IGN, une boussole
- Soyez équipés d'un sac à dos et de chaussures de randonnée, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Pour votre sécurité et pour la préservation des massifs forestiers, l'accès aux espaces naturels est réglementé par arrêté préfectoral de juin à septembre. Renseignez-vous pendant la période estivale :

au 08 11 20 13 13 (prix d'un appel local)

ou sur : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

www.myprovence.fr/enviedebalade

DURÉE 4 h 30

LONGUEUR 19 km

DÉNIVELÉ 325 m

NIVEAU MOYEN

BALISAGE 

MOURIÈS-AUREILLE

AU CŒUR D'UNE OLIVERAIE

TOPO RANDO

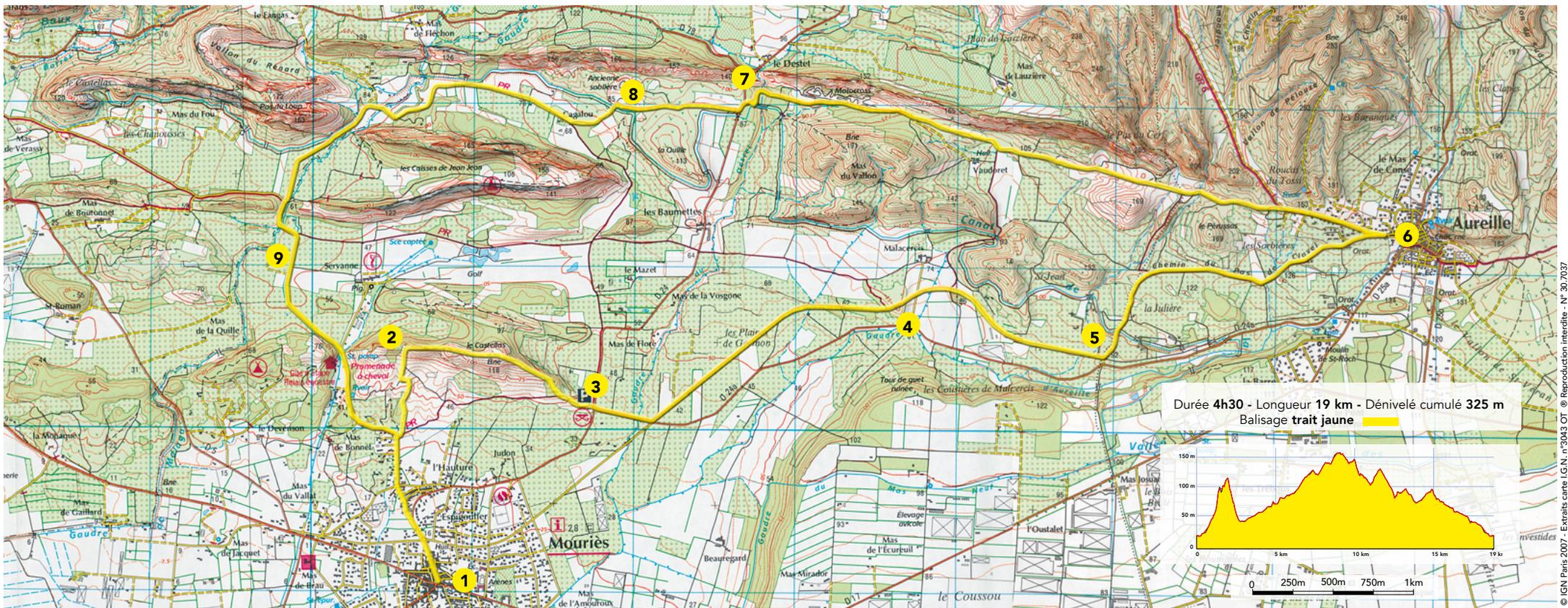
LES ALPILLES

EN PARTENARIAT AVEC :

- Le Département des Bouches-du-Rhône
Direction de la forêt et des espaces naturels :
www.cg13.fr

EN COLLABORATION AVEC :

- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Bouches-du-Rhône et ses clubs affiliés :
www.ffrandonnee13.fr



© IGN Paris 2007 - Extraits carte I.G.N. n°3043 OT © Reproduction interdite - N° 30 7037

Cette balade traverse d'ouest en est un terroir façonné par l'homme autour des cultures de l'olivier, de la vigne et des arbres fruitiers. Cheminant dans la dépression du Destet, le promeneur découvre la soudaine fertilité d'un massif réputé pour sa sécheresse.

Départ de Mouriès :
Parking place de l'Europe

Départ d'Aureille :
Parking rue des Arènes

ITINÉRAIRE :

Balisage jaune ■

Au départ de Mouriès

1 Quittez le parking de l'Europe en suivant l'avenue des Alpilles. Après 100m quittez-la pour prendre la route de Servanes. Suivez cette route pendant environ 600 m. Dans un virage à gauche, prenez

le sentier qui monte vers la crête du Castellas à travers la garrigue.
2 Arrivé en haut, tournez à droite pour parcourir la ligne de crête du Castellas (alt. 118 m) qui vous offre une belle vue sur le village de Mouriès, les Caisses de Jean-Jean et le golf de Servanes.
3 En descendant de la crête, vous allez croiser la CD24, traversez-la et suivez en face la CD24a sur 350 m. À gauche une piste de terre traverse l'immense oliveraie de la plaine de Geymon. Vous allez suivre le tracé de l'ancien

chemin de fer. Après environ 1 km dans un léger virage, le sentier quitte les oliviers pour être bordé d'arbres.
4 Laissez à gauche un sentier qui vous amène vers les Baumettes, traversez une percée de l'ancien chemin de fer dans la roche. Attention, laissez - après cet ouvrage - le sentier à gauche, cherchez la petite sente qui vous amène sur l'ancien talus reconquis par la végétation (chênes, cannes de Provence). À hauteur de la propriété de Malaceras, l'ancien pont disparu vous oblige à

descendre le talus. Traversez l'allée d'accès et remontez en face à nouveau sur le talus. Continuez tout droit en ignorant une 1^{ère} bifurcation balisée à gauche (le sentier vers le Destet).
5 1 km plus loin quittez le tracé de l'ancien chemin de fer et tournez à gauche, traversez le canal de la vallée des Baux, et remontez vers le nord jusqu'à un chemin goudronné à droite (chemin du Pas de Clavel). L'empruntez jusqu' à l'oratoire qui vous offre une vue splendide sur Aureille, son clocher et son "Castellas". Continuez vers le village d'Aureille ou 200 m après l'oratoire, prenez l'épingle à cheveux à gauche (goudronné et balisé blanc et rouge).

Au départ d'Aureille

6 En partant du village d'Aureille par le chemin d'Estende-dous, prenez le GR@6. Après 600m le GR@6 monte, quittez-le et continuez tout droit vers l'ouest en longeant le petit massif du Pas du Cerf. A la fin du chemin goudronné vous retrouvez le balisage jaune. Continuez sur ce chemin, laissez à votre gauche le moulin à huile de Vaudoret, et rejoignez par une large piste qui longe l'ancien circuit de motocross, la CD24. Dans le creux du gaudre du Destet, sur votre droite, vous apercevrez les ruines d'un ancien moulin à blé et une cascade.

7 Traversez la CD24. Continuez vers l'ancienne sablière. Ce piémont de la chaîne des Alpilles est constitué d'un gisement de sable.
8 Traversez à nouveau le canal de la vallée des Baux, passez devant les ruines de la ferme du Cagalou, et poursuivez le chemin vers Mouriès par le gaudre de Malaga. En contournant les caisses de Jean-Jean, vous traversez une oliveraie et un petit pont sur le gaudre avant d'arriver sur une route que vous emprunterez.
9 Dépassez le château de Servanes à gauche, et continuez jusqu'au centre de Mouriès.